LA FSU TERRITORIALE
VILLE DE LIMOGES

Syndicat INTER87-FSU.
04 place des Jacobins,
87000 LIMOGES.
☎/Répondeur 05.55.45.63.37
e-mail : fsu@limoges.fr
Rejoignez-nous sur Facebook
@FSU ville de Limoges

LA FSU TERRITORIALE
HAUTE-VIENNE

LA FSU TERRITORIALE

Diminution des indemnités maladie des agents : Les employeurs pourront-ils ne pas l'appliquer ?

Depuis le 1er mars 2025 **l'indemnisation des agents en arrêt maladie** est **passée de 100% à 90%.**

Un nombre important d'employeurs territoriaux **souhaitent** maintenir le traitement de leurs agents en cas de maladie ordinaire. **Sont-ils autorisés à le faire ?**

En réalité, il y a **un flou** sur cette obligation… mais l'Etat affirme que les collectivités sont dans l'obligation de l'appliquer.

Nous savons que certaines collectivités prendront des délibérations pour affirmer qu'elles continueront à indemniser leurs agents à 100% en cas d'arrêt maladie.

Il reste à voir si les **préfets** choisissent de **contester** ces délibérations ou pas.

Cette mesure de réduire le salaire en cas de maladie va fragiliser davantage la situation financière des agents et les mettre en grande difficulté. C'est pourquoi la FSU a sollicité M. le Maire afin de les soutenir via l'action sociale en leur restituant les 10% prélevés. (cf. courrier).

F.S.U.
ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN